



Région



Provence-Alpes-Côte d'Azur

**PROJET PÉDAGOGIQUE DES ÉCOLES
ET INSTITUTS DE FORMATION AP-HM
2019/2020**

SOMMAIRE

I- Présentation des filières du pôle de formation et contexte réglementaire	2
1 : La formation initiale : 10 filières et référentiels ; quotas.	2
2 : La formation continue du pôle IRFSS : une activité complémentaire.	4
3 : Un centre d'apprentissage	5
4 : Un centre de préparation au concours et remises à niveau	5
5 : La VAE	5
6 : Un centre de documentation ; le développement de la Recherche	5
II- Organisation générale de la formation	5
III- Conception générale de la formation	6
1 : Les concepts et valeurs du Projet Pédagogique	6
2 : L'objectif global et la finalité	6
3 : Les principes pédagogiques :	7
4 : L'alternance	8
IV- Méthodes et suivis pédagogiques	8
1 : La démarche pédagogique	8
2 : Les stages et la formation clinique en stage	10
a) La qualification et l'agrément des stages	10
b) L'organisation et la construction des stages	11
c) Les moyens, méthodes et outils pour permettre aux étudiants d'atteindre les objectifs de professionnalisation	12
d) L'encadrement pédagogique en stage effectué par le formateur référent de stage	13
e) La fin du stage et le retour à l'institut ou l'école	13
3 : Les dispositifs d'évaluation	13
V- Vie étudiante	14
VI- ANNEXES	15

I- Présentation des filières du pôle de formation et contexte réglementaire

1 : La formation initiale : 10 filières et référentiels ; quotas.

Elle comprend 10 filières et référentiels et fait l'objet de l'attribution de quotas et capacités d'accueil réglementés.

Formation IFSI : [Contexte réglementaire](#)

- Référentiel de formation : Arrêté du 31 juillet 2009 relatif au diplôme d'état infirmier
- Arrêté du 21 avril 2007 relatif aux conditions de fonctionnement des instituts de formation paramédicaux modifié par arrêté du 17 avril 2018
- Convention de partenariat pour l'organisation des formations en soins infirmiers conduisant à la collation du grade licence : signée le 14 juin 2011
- Convention d'application de l'accord de coopération internationale spécifique à la formation infirmière entre AMU et l'APHM d'une part, et l'université de Montréal et la Faculté des Sciences Infirmières (FSI) de Montréal d'autre part : signé le 22 décembre 2011
- Protocole d'entente entre les IFSI de l'APHM et la FSI de Montréal : signé le 31 décembre 2011
- Convention relative au programme régional d'aide à la mobilité étudiante PRAME, volet sanitaire et social : Signé le 28 novembre 2014 et renouvelable chaque année.
- Convention 2017 – 2021 entre CERFAH – UFA

Formation IADE : [Contexte réglementaire](#)

- Référentiel de formation : Arrêté du 23 juillet 2012 relatif à la formation conduisant au diplôme d'Etat Infirmier Anesthésiste
- Convention de partenariat relative à l'organisation des formations conduisant à la reconnaissance du grade de master au diplôme d'Etat d'infirmier anesthésiste : Signée le 4 mai 2015

Formation MERM : [Contexte réglementaire](#)

- Référentiel de formation : Arrêté du 14 juin 2012 relatif au diplôme d'État de manipulateur d'électroradiologie médicale.
- Convention de partenariat signée le 15 février 2015 avec l'Université Aix Marseille conduisant au grade Licence pour les Manipulateurs d'électroradiologie médicale.

Formation PPH : [Contexte réglementaire](#)

- Arrêté du 02 août 2006 relatif à la formation conduisant au diplôme d'État de préparateur en pharmacie hospitalière.
 - Les référentiels de formation sont en cours d'élaboration.

Formation IFA : [Contexte réglementaire](#)

- Arrêté du 26 janvier 2006 relatif aux conditions d'auxiliaire ambulancier et au diplôme d'ambulancier
- Arrêté du 10 janvier 1996 relatif à l'exercice de l'activité d'ambulancier.
- La réingénierie en cours au niveau national n'envisage pas de partenariat avec une université, comme cela peut être le cas dans d'autres pays européens.

Formation IFCS : [Contexte réglementaire](#)

- Arrêté du 18 août 1995 relatif au diplôme de cadre de santé, version consolidée au 1 avril 2010
- Convention avec la Faculté d'Économie et de Gestion- AMU pour le Master Gestion des Compétences et des Ressources Humaines.

Formation IBODE : [Contexte réglementaire](#)

- Convention avec le CERC (Centre d'enseignement et de Recherche Clinique) pour simulation du rôle d'aide opératoire.
- Arrêté du 22 octobre 2001 relatif à la formation conduisant au diplôme d'Etat d'infirmier de bloc opératoire. La réingénierie est en cours.
- Arrêté du 27 janvier 2015 relatif aux actes et activités et à la formation complémentaire prévu par le Décret n° 2015-74 du 27 janvier 2015 relatif aux actes relevant de la compétence exclusive des infirmiers de bloc opératoire
- Arrêté du 24 février 2014 relatif aux modalités d'organisation de la validation des acquis de l'expérience pour l'obtention du diplôme d'Etat d'infirmier de bloc opératoire (JO n°0055 du 6 mars 2014) modifié par l'arrêté du 19 décembre 2016
- Instruction n°DGOS/RH2/2017 du 26 avril 2017 relative aux champs d'exercice des infirmiers de bloc opératoire et à la validation des acquis de l'expérience pour l'accès au diplôme d'Etat d'infirmier de bloc opératoire

Formation PDE : [Contexte réglementaire](#)

- Arrêté du 13 juillet 1983 relatif à la formation conduisant au diplôme d'infirmier puériculteur. La réingénierie est en cours, mise en place prévue pour la rentrée 2018.

Formation IFAS et IFAP : [Contexte réglementaire](#)

IFAS :

- Arrêté du 22 octobre 2005 modifié relatif à la formation conduisant au diplôme d'aide-soignant
- Arrêté du 25 janvier 2005 relatif aux modalités d'organisation de la validation des acquis de l'expérience pour l'obtention du DE d'aide-soignant.

IFAP :

- Arrêté du 16 janvier 2006 modifié relatif à la formation conduisant au diplôme d'état d'auxiliaire de puériculture.
- Arrêté du 16 janvier 2006 modifié relatif aux modalités d'organisation de la validation des acquis de l'expérience pour l'obtention du diplôme d'état d'auxiliaire de puériculture

Quotas et capacité d'accueil de chaque filière :

Filière	Quotas annuels d'étudiants et élèves
AS/AP	AS : 89 AP : 80
Ambulancier	2 sessions de 32 / an
Préparateur en pharmacie	60
Infirmier	Capelette : 159 Nord : 159 Sud : 159
Manipulateur d'électroradiologie médicale	50
IADE	32
IBODE	45
Puériculteur	60
Cadre de santé	105

2 : La formation continue du pôle IRFSS : une activité complémentaire.

Les instituts de formation participent dans leur mission au développement de la formation continue dans le domaine relatif à leur filière. Cela permet d'offrir aux professionnels un développement constant de leurs compétences au fil de leur carrière.

Formation IADE : Préparation au concours d'entrée

Formation AS/AP :

- Adaptation à l'emploi des AS et AP dont le diplôme est antérieur à 2005 et 2006.
- Adaptation à l'emploi des diplômes européens pour AS et AP (DRJSCS).
- Obtention des diplômes AS et AP par équivalence pour les post 1^{ère} année IFSI et sage-femme.
- Adaptation à l'emploi des CAP petite enfance, personnel crèches AP-HM ou crèches Ville de Marseille.

Formation IBODE :

- Actes exclusifs IBODE.
- Adaptation à l'emploi des infirmiers travaillant en bloc opératoire.
- Tutorat.
- Journée de perfectionnement des IBODE en poste.
- Préparation au concours d'entrée.

Formation CFPPH :

- Formation d'agent de stérilisation en milieu hospitalier.

Formation IFCS :

- Préparation au concours d'entrée

3 : Un centre d'apprentissage

L'apprentissage est une formule permettant aux élèves et étudiants d'effectuer leur cursus de formation tout en étant déjà intégrés dans leur futur établissement ; ils perçoivent un salaire et sont impliqués dans le projet d'établissement dans lequel ils évoluent et dont ils sont partie intégrante. Certaines formations sont déjà engagées dans l'organisation de parcours en apprentissage : l'IFSI Capelette ; l'IFAS et l'IFAP ; l'IFA et le CFPPH.

L'apprentissage représente un réel avantage pour l'employeur qui intègre à terme un collaborateur possédant la culture de l'entreprise. Il est fondé sur le transfert de compétences par les cadres formateurs d'IFSI, les tuteurs et les maîtres d'apprentissage, il offre aux jeunes un itinéraire concret pour acquérir à la fois la connaissance théorique, l'aptitude pratique, les compétences pour maîtriser un métier, pour comprendre l'entreprise, acquérir les savoir-faire indispensables et ainsi accroître leurs aptitudes à être plus rapidement intégrés.

4 : Un centre de préparation au concours et remises à niveau

L'IRFSS propose aux futurs élèves et ou étudiants des cycles de formations préparatoires aux différents concours et des remises à niveau. Ainsi toutes les personnes souhaitant accéder à un diplôme peuvent trouver à l'IRFSS des ressources pédagogiques adaptées à leur niveau et un accompagnement spécifique et personnalisé dans l'élaboration de leur projet professionnel.

5 : La VAE

La validation des acquis de l'expérience est un dispositif permettant à des professionnels en exercice de valoriser leurs compétences et d'accéder à un diplôme d'état par la voie d'une formation en cursus partiel.

Les filières concernées sont :

- IFAS, IFAP, IBODE, CFPPH

6 : Un centre de documentation ; le développement de la Recherche

Le fond documentaire : Le CDI propose aux élèves et étudiants en santé de l'ap-hm (IRFSS et IFSI) revues professionnelles, ouvrages, manuels, et guides spécifiques à leurs spécialités ainsi que dans les différents domaines des sciences humaines. Il permet aux étudiants d'approfondir les savoirs et enseignements et d'offrir des ressources pour leur travail de recherche.

La salle informatique : les étudiants peuvent travailler sur les postes informatiques, effectuer des recherches, accéder à leur espace étudiant et messagerie.

L'imprimante : Elle permet la photocopie, la numérisation et l'impression des travaux des étudiants.

L'accompagnement des étudiants : A côté de la gestion des prêts d'ouvrages et la consultation des travaux des étudiants, la cadre de santé du CDI assure une mission d'accompagnement des étudiants dans leur recherche documentaire.

II- Organisation générale de la formation

Vous trouverez le référentiel de chaque formation sur le lien correspondant : www.legifrance.gouv.fr

- 1- Dispositif IFSI : enseignement et stages
- 2- Dispositif IFMEM : enseignement et stages
- 3- Dispositif IFCS : enseignement et stages
- 4- Dispositif IFIP : enseignement et stages
- 5- Dispositif IADE : enseignement et stages
- 6- Dispositif IBODE : enseignement et stages
- 7- Dispositif IFIP : enseignement et stages
- 8- Dispositif IFAS/IFAP : enseignement et stages
- 9- Dispositif IFA : enseignement et stages
- 10- Dispositif CFPPH : enseignement et stages

III- Conception générale de la formation

1 : Les concepts et valeurs du Projet Pédagogique

Le projet pédagogique s'inscrit :

- dans l'évolution du contexte économique, social et réglementaire, notamment, en termes d'évolution du système de santé, de décentralisation et de formation
- dans l'évolution des pratiques et coopérations professionnelles et l'apparition de nouveaux métiers (pratiques avancées),
- dans l'actualité de la réingénierie des formations paramédicales dans le cadre de la mise en place de la réforme LMD.

2 : L'objectif global et la finalité

> **L'acquisition de compétences** des professionnels en devenir est indispensable pour répondre aux besoins de santé des personnes dans le cadre d'une pluri professionnalité.

Selon G. Leboterf « un professionnel

- s'inscrit dans un processus continu d'amélioration de ses performances,
- se réfère non seulement à une morale mais au-delà à une éthique,
- sait mobiliser sa subjectivité et toutes ses sources identitaires dans sa vie professionnelle,
- définit son identité professionnelle par rapport à ce qu'il est capable de réaliser,
- se conduit de façon autonome : il se donne des règles, assume les responsabilités, connaît ses limites et travaille en interdépendance,
- sait gérer une situation complexe : il sait agir et réagir avec pertinence, il sait mobiliser ses ressources dans un contexte professionnel, il sait combiner des savoirs multiples et hétérogènes, il sait transposer, il sait apprendre à apprendre, et surtout, il sait s'engager. »

Ainsi, les écoles et instituts de l'AP-HM visent cette mission en respectant des valeurs relevant d'une philosophie humaniste basée sur :

- le respect de l'individu, la valorisation des ressources personnelles, l'intégration des besoins d'épanouissement et de réalisation personnelle
- la collaboration avec les professionnels de santé, en respectant des valeurs éthiques, en s'adaptant aux besoins de santé, aux évolutions des pratiques et des nouvelles technologies et en visant des prises en charge de qualité. Le positionnement professionnel est « de savoir où l'on est, ce que l'on fait, pourquoi on le fait, poser sans cesse la question du sens et agir en conséquence »¹. L'accent est mis sur une pédagogie active, fondée tant sur le questionnement que sur le contenu.
- le concept d'éducabilité : Il s'agit d'une « éthique de conviction qui va responsabiliser l'enseignant »² selon laquelle tous les étudiants peuvent et doivent réussir. Ce concept couplé avec ceux de la formation d'adulte, permet de renvoyer les étudiants à leurs responsabilités à se saisir des dispositifs proposés.

- En IFA, IFAS/IFAP, la méthode pédagogique active prend largement en compte le profil d'une population particulière : Il s'agit souvent d'adultes non issus du milieu soignant, des jeunes titulaires parfois d'un baccalauréat (40% des élèves) mais le plus souvent d'un niveau brevet des collèges, ce qui rend l'accès à la formation très diversifié.

¹ D. Dubasque

² G. Avanzini

> L'obtention de diplômes d'état :

Les diplômes garantissent que les professionnels de santé :

- sont compétents, autonomes, responsables, réflexifs.
- sont capables d'adopter une posture professionnelle adaptée au métier exercé, adaptable à l'environnement en tenant compte des aspects éthiques et juridiques relatifs à leur engagement professionnel.
- donnent aux élèves une haute qualification dans les matières constituant le « cœur de métier », en particulier les « cas concrets »,
- développent les capacités d'initiative et d'anticipation.

La finalité consiste en ce que les personnes formées s'inscrivent dans l'amélioration continue de la qualité des prises en charges des patients ainsi que de leur famille dans un contexte en perpétuelle évolution.

3 : Les principes pédagogiques :

- **La pédagogie différenciée** : le parcours de l'étudiant apparaît comme un véritable processus de transformation où chacun doit pouvoir bénéficier d'un accompagnement personnalisé. Dans ce sens, la pédagogie doit permettre à l'étudiant de développer son projet professionnel, d'être acteur et auteur de sa formation et de promouvoir le changement dans ses futures fonctions.
- **Une approche par compétences** dans laquelle les étudiants doivent savoir utiliser les connaissances acquises, les mobiliser dans leurs activités professionnelles et les transférer lors de situations nouvelles. Cette méthode privilégie le raisonnement plutôt que l'exécution et l'imitation d'une norme et de modèles. Le formateur y est plus un accompagnateur qu'un formateur ; la pédagogie est basée sur le questionnement, la pratique réflexive, l'écriture, et l'apprentissage des techniques par simulation lors de situations concrètes cliniques. L'accent est mis sur les séquences pratiques en groupes en application des cours théoriques, la pédagogie de découverte, de l'essai/erreur en mise en situation.
- **Le principe de pédagogie par alternance** : l'acquisition de connaissances et savoirs faire reliés à des situations professionnelles, leur mobilisation en situations de soins s'appuient sur la maîtrise des concepts et la pratique régulière d'analyse de situations professionnelles. Pour cela, les stages occupent une place prépondérante dans les dispositifs de formation.
- **La pédagogie par simulation technique** :
Le développement de la formation par les techniques de simulation est un enjeu qui doit répondre à la réglementation, au guide des bonnes pratiques de la HAS et au principe éthique « *jamais la première fois sur un patient* ».
L'utilisation des simulateurs en réalité virtuelle permet une immersion des étudiants dans un milieu qui se veut fidèle à la réalité en termes d'environnement, d'équipement, de situations cliniques.
Les formateurs peuvent créer des scénarios cliniques interactifs avec un logiciel et optimiser les études de cas qui se rapprochent au plus près de la réalité des pratiques professionnelles. Ainsi, les étudiants vont interagir avec ce « patient-mannequin », apprendre à maîtriser leurs émotions pour une réponse adaptée, travailler en équipe, prendre des décisions plus facilement que dans la réalité du stage en les libérant de la pression du « risque au vrai patient », évaluer leur démarche de soin et leur cheminement intellectuel, se rassurer sur leur mission dans les futurs stages, mais aussi dans leur future vie professionnelle du fait de l'acquisition de compétences.
Utilisant le virtuel au profit de la réalité, ce support pédagogique complète ceux utilisés actuellement en y apportant plus de réalisme.

- **Évaluation et pédagogie de la réussite** : Le pôle formation ainsi que ses acteurs sont tous impliqués dans une dynamique pédagogique visant la réussite des élèves et des étudiants dans leur parcours de formation et l'obtention de leur diplôme d'Etat. Ainsi un dispositif d'aide aux élèves en difficulté est mis en place dans toutes les filières de formation : ils peuvent bénéficier au cours de leur formation, de coaching, d'un accompagnement personnalisé, des heures de soutien dans une discipline identifiée, d'un renforcement de leurs compétences sous forme d'ateliers pratiques s'ils le souhaitent.

4 : L'alternance

Les formations se déroulent en alternant le temps de cours théoriques et l'apprentissage pratique sur les terrains de stages. L'évaluation des compétences permet de faire le lien dans les deux domaines théorie et pratique.

Il ne s'agit pas d'une simple succession de « temps » théoriques et pratiques mais d'une alternance dite « intégrative » au cours de laquelle théorie et pratique doivent s'articuler et s'enrichir.

Dans ce schéma, pour les filières universitarisées, les unités d'enseignement contributives sont replacées autour des unités intégratives permettant la construction des compétences et leur mobilisation est suscitée par les formateurs dans toutes les activités pédagogiques en stage et en institut ou école.

Il s'agit de définir des situations didactiques d'apprentissage classées par famille qui sont travaillées en transversalité tout au long de la formation pour respecter une progression et garantir une cohérence pédagogique. Chaque année de formation décline ses objectifs et les situations emblématiques étudiées afin de déterminer un « fil conducteur » connu de tous.

De manière concomitante, ces situations s'articulent avec la formation clinique qui est organisée autour des mêmes objectifs pédagogiques : l'accent est donc mis sur le partenariat avec l'ensemble des acteurs qui participent à la formation des étudiants. La construction pédagogique s'inscrit dans l'alternance intégrative et s'articule autour des savoirs et savoirs faire. Ainsi l'apprenant est en capacité de comprendre et d'agir face à des situations professionnelles de complexité croissante en transférant ce qu'il a intégré dans la situation de base. Ainsi la démarche réflexive lui confère tout son sens.

Ainsi, la formation clinique, déroulée au cours des séquences pédagogiques, répond aux exigences de qualité et de sécurité des soins. Chaque filière de formation vise l'acquisition de compétences spécifiques aux métiers selon les référentiels de formation respectifs. (cf. liens référentiels)

Une attention toute particulière sera portée aux étudiants qui sont en contrat d'apprentissage, en promotion professionnelle hospitalière. Il en est de même pour tous les étudiants qui occupent un emploi durant leur formation.

IV- Méthodes et suivis pédagogiques

1 : La démarche pédagogique

La démarche pédagogique se réfère aux trois processus : « *enseigner - former – apprendre* », inscrits dans le triangle pédagogique (Jean HOUSSAYE, 1993). Le fondement de cette théorie repose sur la situation pédagogique inscrite dans un triangle délimité par trois pôles : le professeur, l'élève et le savoir.

Ainsi, selon Jean HOUSSAYE : « *Les processus sont au nombre de trois : « enseigner », qui privilégie l'axe professeur/savoir ; « former », qui privilégie l'axe professeur/élèves ; « apprendre », qui privilégie l'axe élèves/savoir. Ces trois processus sous-tendent les stratégies et démarches pédagogiques mobilisées pour « faire vivre » le projet pédagogique, dans le respect de ses grandes orientations et de ses principes pédagogiques.*

⇒ Le processus ENSEIGNER :

L'appropriation de ces contenus d'enseignement n'est jamais une finalité en soi, mais un moyen opératoire pour répondre aux exigences de la fonction. Les contenus d'enseignement ne sont donc pas des connaissances à « emmagasiner », mais des concepts, théories et outils à mobiliser dans des situations professionnelles.

⇒ Le processus FORMER :

C'est dans ce processus que s'inscrit la spécificité des formateurs permanents. À partir de leur expérience confirmée de la fonction d'enseignement, ils favorisent l'appropriation des contenus dispensés lors du processus ENSEIGNER, et initient une démarche réflexive.

⇒ Le processus APPRENDRE :

Dans le processus APPRENDRE, les élèves et étudiants sont placés au centre du dispositif de formation, la démarche pédagogique vise à les mettre en situation de participer activement à leur formation. Pour cela, ils disposent de temps de formation autogérés au cours desquels ils peuvent disposer de moyens pédagogiques (permanence pédagogique des formateurs, connexion aux bibliothèques universitaires de l'AMU, accès aux centres de documentation, salles informatiques et autres ressources pédagogiques) ; ceci leur permet d'optimiser les moyens et les ressources proposés pour se former. Ces temps de formation autogérés ne sont pas des congés, ils sont inscrits dans une planification scolaire conformément aux textes régissant la formation. Une permanence pédagogique est assurée pour répondre aux besoins des étudiants.

Pour réaliser ces trois étapes, la stratégie pédagogique retenue est de favoriser les interactions entre les élèves et étudiants autour des situations apprenantes selon des méthodes qui conjuguent des processus individuels et de groupe. Le schéma suivant présente les méthodes utilisées par l'équipe pédagogique :

individuel	Groupe
ADP guidance individuelle	Cours magistral
Guidance individuelle TFE	ADP guidance collective (GEASE)
Entretien suivi pédagogique	Guidance collective TFE
Calculs de doses	Travaux de groupe
Situations simulées (TP)	Brainstorming
Carte mentale	Travaux de recherche
Analyse de situations	Situations simulées (TP)
Etude cas cliniques	Analyse de situations
Méthode des cas	Jeux de rôle
Photo langage	Séquence filmée
Résolution de problème	Table ronde – Atelier- Forum
Raisonnement clinique	Photo langage
QCM et Quizz à visée formative	Recherche et exploitation de documents
Portfolio	Résolution de problème
Evaluation	Carte mentale
	Forum, journée d'étude Conférences
	MIGG – Méta-plan – Méthode du Blason
	Journée d'intégration
	Evaluation

À l'AP-HM, le formateur en institut ou école est un cadre de santé ou cadre supérieur de santé qui partage les valeurs de l'équipe et s'inscrit dans les missions institutionnelles. Son rôle est d'accompagner l'étudiant dans la construction de son apprentissage et dans son parcours de professionnalisation. Il conçoit et anime des situations apprenantes favorisant la transversalité par l'élève ou l'étudiant en suscitant l'auto-évaluation et l'analyse réflexive.

Cela implique de la part des formateurs une posture prompte à favoriser la création de compétences en s'appuyant sur des savoirs « ancrage » dont les contenus sont organisés et listés par année de formation sous forme de niveaux attendus (cf. référentiels). Il s'agit de sortir de la pédagogie de la réponse pour travailler aux côtés de l'étudiant dans une pédagogie du questionnement et de l'identification des compétences mobilisées.

De leur côté, les étudiants doivent s'engager à prendre en charge de manière responsable leur formation et s'inscrire dans ce contrat d'enseignement avec l'institut ou l'école.

Un contrat de stage et un contrat pédagogique peuvent être formalisés en cas de difficulté particulière d'un étudiant : ils visent à engager formellement chacun des acteurs dans la prise en charge et l'implication de l'étudiant, et ce afin de mettre à sa disposition tous les moyens et ressources dont il a besoin dans le cadre de sa progression.

Le suivi pédagogique :

Il conduit les instituts ou écoles à réfléchir et déterminer la posture du formateur dans le cadre du suivi pédagogique. Ainsi, un référentiel de bonnes pratiques et une fiche de mission du référent pédagogique ont été réalisés.

Le suivi pédagogique peut être individuel ou collectif, à la demande de l'équipe pédagogique et/ou de l'élève. Il comprend :

- l'analyse des pratiques professionnelles
- des entretiens avec l'élève ou étudiant pour le guider et l'accompagner dans le développement de ses compétences (analyse des écarts entre réalisé et attendu)
- l'accompagnement de l'élève concernant son projet de formation.
- l'exploitation des résultats théoriques et pratiques obtenus par les élèves pour suivre sa progression.

2 : Les stages et la formation clinique en stage

De manière générale, pour toutes les formations, le stage est un temps essentiel de la formation : son encadrement, sa préparation et son exploitation constituent un des objectifs pédagogiques prioritaires des instituts ou écoles.

Le stage permet d'acquérir et de consolider :

- Les méthodes d'observation, de diagnostic, d'analyse et de résolution de problèmes de santé en situation réelle
- Les savoirs et savoirs faire pratiques et relationnels
- L'acquisition d'une posture professionnelle et le développement des capacités d'adaptation par l'autoévaluation
- L'intégration dans une équipe de soins pluridisciplinaire

L'acquisition des compétences en situation et l'acquisition des activités professionnelles se font progressivement au cours de la formation.

a) La qualification et l'agrément des stages

Les lieux de stage sont choisis en fonction des ressources qu'ils peuvent offrir aux étudiants.

Un stage est reconnu « qualifiant » lorsque le maître de stage se porte garant de l'encadrement de l'élève/étudiant et de la mise à disposition des ressources, notamment en ce qui concerne la présence de professionnels qualifiés et des activités permettant un réel apprentissage.

Pour les étudiants cadres, le maître de stage doit être un cadre de santé titulaire du diplôme cadre de santé.

Les entreprises de transport sanitaire, terrains de stage de l'IFA, doivent répondre à des critères précis de l'ARS et de l'IFA (cf. référentiel ambulancier).

En outre, les critères de qualification d'un stage sont :

- L'élaboration d'une charte d'encadrement
- L'élaboration d'un livret d'accueil et de ressources du stage
- L'élaboration d'une convention de stage

b) L'organisation et la construction des stages

Chaque élève/étudiant bénéficie d'une individualisation de son parcours de formation, prenant en compte d'une part son évolution, sa progression, les compétences développées, les souhaits spécifiques du futur exercice professionnel, et d'autre part, les attentes inhérentes au métier et aux missions qui s'y rattachent quel que soit le secteur d'exercice.

L'individualisation de la formation par un suivi personnalisé priorise le projet professionnel de l'élève/étudiant qui constitue réellement le fil conducteur de sa formation et contribue à le préparer à sa prise de fonction.

En formation IFSI : Le parcours de stage de l'étudiant sur les 3 années de formation est conçu par le coordonnateur des stages et l'équipe pédagogique selon des règles établies. Les stages recouvrent 4 secteurs selon les règles du référentiel :

- Les soins de courte durée
- Les soins en santé mentale et psychiatrie
- Les soins de longue durée, soins de suite et de réadaptation
- Les soins individuels ou collectifs sur des lieux de vie

Le stage au choix du semestre 6 est organisé en fonction des critères de compétences restant à valider et du projet professionnel de l'étudiant sur avis du référent pédagogique.

En formation MEM : le parcours de stage de l'étudiant sur les 3 années de formation est conçu par le coordonnateur des stages et l'équipe pédagogique selon les règles du référentiel. Il est validé par la direction. Les stages se déroulent sur une durée de 3, 4 ou 6 semaines consécutives.

En formation IADE : la durée des stages varie selon les disciplines obligatoires (2 à 4 semaines).

En formation PPH : la durée des stages varie entre 2 et 5 semaines conformément au référentiel de formation. Les lieux de stages sont agréés par le pharmacien inspecteur régional de l'ARS sur proposition du Directeur du CFPPH.

En formation IFA : les stages cliniques (SAU, cours ou moyen séjour, SMUR ou SAU) sont d'une durée de 5 jours et la durée du stage de professionnalisation en entreprise de transport sanitaire est de 10 jours.

En formation IBODE : Le formateur référent de la promotion construit une offre de stages par disciplines et par périodes pour les 18 mois de formation. Chaque élève, lors d'une séance collective, choisit ses stages en respectant les règles établies par la réglementation et l'équipe pédagogique. Les stages varient de 2 à 6 semaines pour les stages chirurgicaux et 1 semaine pour les stages stérilisation, hygiène et endoscopie

En formation IADE : Le formateur référent de la promotion construit une offre de stages par disciplines et par périodes pour les 24 mois de la formation. Chaque étudiant lors d'une séance collective choisit ses stages. Le parcours de stage est validé sur la base du référentiel de formation et du projet pédagogique de l'école. La durée des stages varie selon les disciplines obligatoires (2 à 4 semaines).

En formation IFCS : Les attentes de l'IFCS vis-à-vis de ces partenaires sont importantes car ils contribuent de façon directe à la validation des modules et donc à l'attribution du diplôme de cadre

de santé³. Conformément à ce que permet la réglementation, l'IFCS AP-HM a opté pour une organisation des stages qui est de :

- 3 semaines de stage en entreprise,
- 3 semaines de stage d'encadrement,
- 3 semaines de stage de formation,
- 4 semaines de stage d'approfondissement

En formation PDE : Les stages cliniques (néonatalogie, réanimation néonatale, PMI, crèche, chirurgie ou médecine pédiatrique) sont d'une durée de 4 semaines : 5 stages dans l'année.

En formation d'AS et d'AP : 6 stages de 4 semaines (hospitalisation, extra hospitalier...)

Le tableau récapitulatif de la durée et des lieux de stages de chaque filière de formation se trouve en *annexe*.

c) Les moyens, méthodes et outils pour permettre aux étudiants d'atteindre les objectifs de professionnalisation

En formation IFSI et en formation MEM et IBODE :

- Avant le départ du 1^{er} stage : enseignement sur la méthodologie de l'analyse de situations en groupes de 4 à 5 étudiants avec étude de cas
- Avant chaque stage : un temps de préparation est mis en place par groupes. Ce travail est animé par le cadre formateur référent de stage ou le cadre de suivi pédagogique du groupe d'étudiants et a pour objectif d'accompagner chaque étudiant dans la définition de ses objectifs personnels pour le stage.

Il peut prévoir :

- Un temps de présentation des structures à partir des fiches d'identification, des chartes d'encadrement, des livrets d'accueil et de ressources diverses.
- Un temps d'accompagnement de l'étudiant pour compléter la fiche « formation » du Portfolio. Celui-ci élabore et rédige ses objectifs personnels en fonction, des ressources du terrain de stage, de son niveau d'acquisition et de ses besoins de progression. Il s'informe sur les connaissances théoriques et pratiques pré requises afin d'optimiser son stage.
- Une présentation, par typologie de stage, des objectifs et des compétences possibles à acquérir.
- Une présentation des formalités à remplir par l'étudiant en vue du stage (contact du maître de stage, planning, Portfolio, convention de stage)

Pour toutes les formations :

- Lors du stage : les étudiants en stage sont encadrés par les professionnels de terrain. Leur rôle est primordial. Le maître de stage est le responsable de l'élève/étudiant.
L'accompagnement pédagogique par les formateurs autour du stage est à la fois individuel et collectif. Il permet un suivi des acquisitions techniques et relationnelles ainsi que des objectifs d'apprentissage de l'étudiant. Les apprentis reçoivent une ou plusieurs visites du CERFAH.
- Un bilan mi- stage réalisé par les professionnels de terrain est obligatoire et doit être tracé. En cas de difficultés rencontrées par l'étudiant, un entretien doit avoir lieu entre l'étudiant, le formateur

³ cf. Annexe 5 : Objectifs de stages

et le tuteur. L'organisation du stage peut être réajustée si besoin (changement de service, par exemple).

- Le bilan de fin de stage doit être fait en présence de l'étudiant, par les professionnels ayant encadrés celui-ci. Il porte sur le déroulement global du stage, l'atteinte ou non des objectifs, les acquisitions, les points de progression, les analyses de pratique et de situations rencontrées. Le tuteur coordonne cette évaluation et la formalise sur la grille d'acquisition des compétences en stage et la feuille de bilan de stage.
- En parallèle, l'étudiant qui dispose d'un portfolio, formalise sur la partie réservée sa propre auto-évaluation qui peut être concordante avec celle du tuteur et qui servira de base à la discussion lors de l'entretien final. (cf. *guide d'utilisation du portfolio en annexe*)

En formation IFA, au retour des stages cliniques, l'élève doit remettre un rapport de stage écrit dont le dernier effectué servira de base à une validation orale du module de communication. Le stage de professionnalisation, effectué en entreprise de transport sanitaire, comportera la validation du module « sécurité du transport sanitaire ».

En formation IFCS, chaque stage fait l'objet d'un travail préparatoire et d'une analyse de pratiques professionnelles en retour. Des regroupements à l'IFCS favorisent l'échange et la réflexion sur les pratiques autour des différentes thématiques prévalentes rencontrées durant le stage.

d) L'encadrement pédagogique en stage effectué par le formateur référent de stage

Il consiste à assurer la coordination avec l'établissement d'accueil, accompagner les équipes dans l'utilisation du référentiel de compétences et des outils de suivi de la formation, contribuer à la formation clinique de l'étudiant et à l'analyse de ses pratiques sur le lieu de stage, communiquer avec le tuteur et le maître de stage afin de suivre le parcours de l'étudiant, organiser des rencontres avec les étudiants sur les lieux de stage ou à l'institut ou école, réguler les difficultés éventuelles. (cf. *fiche de mission du référent de stage en annexe*).

e) La fin du stage et le retour à l'institut ou l'école

- Suivi pédagogique individuel :

L'individualisation de la formation par un suivi personnalisé priorise le projet professionnel de l'étudiant qui constitue réellement le fil conducteur de sa formation et contribue à le préparer à sa prise de fonction.

- Retour de stage collectif :

Dans toutes les filières de formation, le retour sur la pratique, la réflexion et le questionnement sont accompagnés par un professionnel chargé de la fonction tutorale et/ou un formateur ; des séances collectives sont organisées permettant le partage des expériences du vécu en stage, des situations analysées, la mise en lien avec les connaissances déjà acquises ou de savoirs à développer.

3 : Les dispositifs d'évaluation

L'engagement dans la démarche d'amélioration continue de la qualité des formations nous amène à effectuer chaque année une évaluation des dispositifs mis en place et à procéder aux ajustements qui s'imposent.

L'analyse peut porter sur :

- les mouvements d'étudiants en cours de scolarité : reports et/ou interruptions de scolarité, démissions et/ou abandons, mutations, redoublements

- La démarche qualité du projet pédagogique :

- Evaluation de la démarche d'accompagnement des étudiants ayant pour but la responsabilisation et l'élaboration du projet professionnel.
- Evaluation du dispositif de formation mis en place et ajustement si nécessaire pouvant amener à une réorganisation de l'équipe pour être en phase avec les attentes de l'arrêté de formation.
- Evaluation et actualisation du projet pédagogique en fonction de l'évolution des sciences et techniques, de la pédagogie de la pratique professionnelle et de la législation.
- Evaluation de la progression et du renforcement des connaissances régulièrement réactualisées.
- Evaluation des résultats des élève/étudiants : théoriques, cliniques et diplôme d'Etat

- Evaluation de la qualité de l'encadrement assuré en stage et accompagnement des équipes dans la formation des étudiants
- Suivi de l'offre de stage en collaboration avec les directions des soins des établissements concernés et les professionnels encadrants
- Evaluation de la qualité des interventions réalisées en institut ou école
- Evaluation de l'efficacité du suivi pédagogique basé sur l'accompagnement et le développement personnel de l'élève/étudiant en vue d'une meilleure acquisition des compétences professionnelles requises.
- Analyse des difficultés rencontrées par certains élèves/étudiants (présentation en réunion d'équipe par le référent pédagogique et proposition de moyens et mesures correctives personnalisées)

- L'évaluation et la réactualisation du règlement intérieur

V- Vie étudiante

Le règlement intérieur décrit et formalise les conditions de la vie étudiante dans les instituts de formation (cf règlement intérieur).

Les instituts ou écoles s'efforcent de mettre à disposition toutes les informations nécessaires aux études par différents moyens :

- Site internet avec plateforme collaborative <http://fr.ap-hm.fr/site/ecoles>
- Adresses mail APHM avec code individuel d'accès
- Code individuel ENT Faculté/AMU
- Affichage des informations dans chaque filière
- Mise à disposition des procédures de fonctionnement et des démarches spécifiques dans les secrétariats des filières
- Chaque élève/étudiant peut communiquer préférentiellement avec son cadre référent de suivi pédagogique et peut prendre RV auprès de la direction pour toute situation personnelle
- Des réunions entre la direction et les représentants des promotions sont prévues au cours de l'année puis dans le cadre de leur participation au conseil de vie étudiante
- Organisation d'une journée d'information à chaque rentrée et pour chaque filière.

VI- ANNEXES

- Planification annuelle de la formation pour 2017/2018 : alternance cours et stages
- Planification du déroulement de la formation : organisation semestrielle ou modulaire et compétences à développer.
- Guide des bonnes pratiques du suivi pédagogique
- Fiche mission du référent pédagogique

